



Atelier régional

Renforcer la coopération transfrontière dans les bassins du fleuve Sénégal et des fleuves Gambie, Koliba Corubal et Kayanga-Geba : opportunités et défis liés à l'adhésion aux Conventions des Nations Unies sur l'eau

14 décembre 2021

Sir Dawda Kairaba Jawara International Conference Centre
Banjul – Gambie

Note conceptuelle

1. Contexte

L'Afrique de l'Ouest concentre 25 bassins transfrontaliers soit un peu moins de la moitié de la soixantaine de cours d'eau internationaux que compte l'Afrique, alors que son territoire représente moins du quart de la superficie du continent africain. La coopération internationale pour la gestion des ressources en eau partagées est donc essentielle pour assurer le développement économique et social des pays riverains des cours d'eau transfrontières de la région. La coopération se révèle également essentielle pour réduire les risques liés à l'eau, tels que les inondations et les sécheresses, et pour renforcer la résilience au changement climatique. Le rôle fondamental de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour la paix et le développement durable a été réaffirmé au niveau mondial et régional, notamment dans les Objectifs de développement durable (ODD), par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

La Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997 (Convention sur les cours d'eau) et la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992 (Convention sur l'eau), dont le Secrétariat est assuré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), fournissent des cadres juridiques mondiaux et des plateformes essentielles pour soutenir le développement coopératif et prévenir les conflits liés aux eaux partagées. Le Sénégal a rejoint la Convention sur l'eau en 2018, la Guinée-Bissau en 2021 et plusieurs autres pays africains sont dans le processus d'adhésion, dont plusieurs pays de l'OMVS et l'OMVG. L'adhésion aux Conventions favorise le renforcement des bases juridiques, techniques et institutionnelles de la coopération, ainsi que la gouvernance nationale des ressources en eau. Ainsi le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, encourage-t-il les pays à adhérer et à mettre en œuvre les deux Conventions.

L'Organisation pour la mise en valeur du Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la mise en fleuve Gambie, Koliba Corubal et Kayanga/Geba (OMVG) jouent un rôle fondamental dans la gestion durable des fleuves Sénégal et Gambie. L'exploitation équitable et raisonnable des ressources naturelles partagées et le partage des avantages pour le développement socio-économique des populations est

au cœur de leur activité. L'OMVS et l'OMVG ont été déjà engagées dans les activités de la Convention sur l'eau. C'est aux fins de renforcement de la coopération au niveau des bassins respectifs dont ils ont la charge, que les deux organismes de bassin se sont engagés dans la promotion des conventions universelles sur l'eau. La démarche s'inscrit aussi dans le cadre des préparatifs du 9^{ème} Forum mondial de l'eau qui se tiendra du 21 au 26 mars 2022 à Dakar au Sénégal et dont l'une des thématiques centrales porte sur le renforcement de la coopération transfrontière.

2. Objectifs de l'atelier

L'objectif de cet atelier régional est d'accroître la connaissance sur les dispositions et obligations des deux Conventions, ainsi que les avantages découlant de leur adhésion et de sa mise en œuvre. L'atelier fournira l'occasion aux Etats membres de l'OMVS et OMVG de mieux comprendre le fonctionnement du mécanisme institutionnel de la Convention sur l'eau, ses activités et les opportunités que la Convention offre au pays et aux organismes. Enfin, l'atelier offrira l'opportunité de partager et de discuter l'initiative sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien, qui a fait l'objet d'une déclaration ministérielle signée par les Etats de la Gambie, de la Guinée Bissau, Mauritanie et du Sénégal, et qui a été soutenu par le secrétariat de la Convention sur l'eau, le Geneva Water Hub et l'IGRAC.

Plus spécifiquement, l'atelier régional :

- détaillera les principes et les dispositions des Convention sur l'eau, leurs principales obligations et leur pertinence pour la région ;
- discutera de la mise en œuvre pratique des deux Conventions sur l'eau pour répondre aux défis de gestion de la ressource et leur pertinence pour les cadres de coopération existants ;
- discutera des possibles avantages et du caractère stratégique de l'adhésion des Etats membres de l'OMVS et l'OMVG et des relations avec les cadres juridiques et institutionnelles existantes;
- permettra de partager l'expérience sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien;
- détaillera le processus d'adhésion et ses différentes étapes pour un pays candidat.
- contribuera au processus préparatoire du 9^{ème} Forum Mondial de l'Eau 2022 au Sénégal ;

3. Participation

L'atelier regroupera les experts des Etats membres de l'OMVS et de l'OMVG, à savoir la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ainsi que les représentants des Haut Commissariats de l'OMVS et de l'OMVG, d'organisations régionales et des experts internationaux.

Agenda

1^{er} Jour : 14 décembre 2021

8 : 00 – 09 : 00 Accueil des participants

09 : 00 – 09 : 30 Session d'ouverture

Allocution d'ouverture

- Mme Sonja Koeppel, Secrétaire de la Convention sur l'eau, CEE-ONU
- Mme Aissata De, Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le développement
- M. Stephane MEERT, Chef de la Coopération de la Délégation de l'Union Européenne en Gambie
- M. Abdoulie Jobe, Directeur de l'environnement et du développement durable, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
- M. Brahim Lebatt Ould HMEYADA, Haut-Commissaire adjoint, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
- S.E.M. James Furmos Peter GOMEZ, Ministre de la pêche et des ressources en eau de la Gambie
- S.E.M. Lamin B. DIBBA Ministre de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles

Présentation du contexte, objectifs et de l'agenda de l'atelier

9 : 30 – 10: 30 Session 1

Enjeux et défis de la coopération transfrontière dans le contexte du bassin du fleuve Sénégal et des bassins des fleuves Gambie, Koliba-Corubal, Kayanga-Geba

Session présidée par Gambie, pays hôte

- **La coopération transfrontière dans le contexte du bassin du fleuve Sénégal : état des lieux, défis restants et cadre de gouvernance**
OMVS
- **La coopération transfrontière dans le contexte des bassins des fleuves Gambie, Koliba-Corubal, Kayanga-Geba : état des lieux, défis restants et cadre de gouvernance**
OMVG

Discussion

10 :30 – 11 : 00 Pause-café

11 : 00 – 12 : 15 Session 2

Les Convention des Nations Unies sur l'eau et le contexte du bassin du fleuve Sénégal et des bassins des fleuves Gambie, Koliba-Corubal, Kayanga-Geba

Session présidée par OMVS

- **Introduction générale à la Convention sur l'eau, y compris les liens avec l'Agenda 2030,**
M. Harry Liiv, Secrétaire général adjoint du Ministère de l'environnement, Estonie, Président du Bureau de la Convention sur l'eau
- **Comment la Convention promeut la coopération : le cadre institutionnel et son fonctionnement, le programme de travail et les activités, cas choisis d'application,** Mme

Sonja KOEPPPEL, Secrétaire de la Convention sur l'Eau

- **Les Convention des Nations Unies sur l'eau : les principes fondamentaux, différences et complémentarités entre les deux Conventions des Nations Unies et interaction avec les cadres juridiques régionaux de gouvernance des ressources en eau transfrontières**

Mr. Komlan Sangbana, Chargé des affaires juridiques, Secrétariat de la Convention sur l'eau

Discussion

12 : 15 – 13 : 00 Discussion en groupes sur les obligations et les bénéfices liés à l'adhésion à la Convention sur l'eau

13 : 00 – 14 : 00 Pauses-déjeuner

14.00 – 15.00 Session 3

Discussion sur le rôle et pertinence des Conventions mondiales sur l'eau pour faire progresser la coopération pratique dans le bassin du fleuve Sénégal et les bassins des fleuves Gambie, Koliba-Corubal, Kayanga-Geba

Session présidée par OMVG

- **Restitution des travaux en groupe**
- **Partage d'expérience des nouvelles parties sur l'adhésion, la mise en œuvre et la participation aux activités de la Convention y compris initiative sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien**

M. Niokhor Ndour, Directeur de la planification et de la gestion des ressources en eau, Ministère de l'eau et de l'assainissement, Sénégal, membre du Bureau de la Convention sur l'eau

Discussion

15 : 00 - 15.45

Panel discussion sur comment retirer des bénéfices de l'adhésion et de la mise en œuvre de la Convention sur l'eau

Modérée par CEE-ONU

- Monsieur Harry Liiv Secrétaire général adjoint du Ministère de l'environnement, Estonie, Président du Bureau de la Convention sur l'eau
- M. Hilario Sanha, Point Focal GIRE, Ministère des ressources Naturelles et de l'énergie, Point Focal Convention sur l'eau
- Représentant de l'Union Européenne
- Représentant, OMVS
- Représentant, OMVG

15 : 45 – 16h 00 Pause-café

16.00 – 17 : 00 Session 4

Comment adhérer aux Conventions et appui au processus d'adhésion et de mise en oeuvre

Présidée par Gambie, pays hôte

- Exposé de la feuille de route pour l'adhésion à la Convention sur l'eau
- Point sur les adhésions des Etats membres de l'OMVS et de l'OMVG et appui en vue de l'adhésion aux Conventions des Nations Unies sur l'eau

17.00 – 17.45 Discussion sur le 9^{ème} Forum mondial de l'eau et la conférence de 2023

Présidée par le Sénégal

- **Point sur la préparation du 9^{ème} Forum Mondial de l'eau**
- **Point sur les préparations pour la conférence de 2023 sur l'eau**
Discussion

17 : 45 – 18 : 00 Session de clôture

Synthèses des travaux, recommandations et mot de clôture

- Sonja Koepfel, secrétaire de la Convention sur l'eau, CEE-ONU
- Harry Liiv, Président du Bureau de la Convention sur l'eau
- M. Abdoulie Jobe, Directeur de l'environnement et du développement durable, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
- M. Brahim Lebatt Ould HMEYADA, Haut-Commissaire adjoint, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
- Représentant du pays hôte, Ministère de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles

2^{ème} jour 15 décembre 2021

09 : 00 – 17 : 30 Réunion spéciale de préparation de la première session du Groupe de travail régional réformé sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien